



Stage de formation Syndicale Agir au Conseil d'Administration (2ème partie)

Lundi 3 février
de 9h30 à 16h30
Au Collège De La Quintinye
Place de La Quintinye
78590 Noisy le Roi

Suite au stage du 7 novembre, nous avons convenu de poursuivre cette formation...

Alors que les dotations horaires arriveront dans les collèges et lycées des Yvelines, nous ferons le point sur les DHG.

- quels sont les critères de répartition des moyens ?
 - sur quels points faut-il être particulièrement vigilant ?
 - quel vote émettre ?
 - quelle stratégie adopter si la dotation est trop faible ?
- Comment impliquer les parents, s'adresser à l'IA...

Nous aborderons également :

- le conseil pédagogique, ou comment s'approprier cet outil pour pouvoir mettre en oeuvre des choix pédagogiques décidés démocratiquement par les enseignants,
- le projet d'établissement,
- les expérimentations...

Information sur les textes réglementaires et échange d'expériences contribueront à ancrer de stage dans la réalité de nos établissements et à ouvrir ensemble des perspectives d'action.

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation **un mois avant la date du stage** donc au plus tard le samedi 21 décembre.
- au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

Pour y accéder

En train :

à 15mn de la gare SNCF

« Noisy le Roi »,

Terminus ligne L St Germain
grande Ceinture

Parking gratuit face au collège.



Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.



Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 21 décembre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **3 février 2014** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Collège De La Quintinye à Noisy le Roi (78)**.*

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009 pour la fonction publique et arrêté du 30/11/2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

COUPON REPONSE

Stage SNES SNEP SNUEP 78 – 3 février 2014 – Noisy le Roi

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM : _____ Prénom : _____

Établissement et commune : _____

Adresse et téléphone personnels : _____

_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/

e-mail / _____@_____ /

Je participerai au stage du 3 février 2014 au Collège de Noisy le Roi

Je déjeunerai sur place (prévoir 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES, SNEP ou SNUEP)